



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LUNDI 28 MARS 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 28 mars 2011 à la mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Mesdames les conseillères Louise Allie, Renée Trudel, Lyse Girard, Messieurs les conseillers Denis Corriveau, Guy Bédard et Pierre Verret, Madame la conseillère Lise Touchette et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière, Madame Sylvie Piérard, sont présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2011-03-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté.

2011-03-132

NORMAND L'ÉCUYER – DIRECTEUR GÉNÉRAL – DIFFUSIONS DE LA COULISSE - SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que Monsieur Normand L'Écuyer, directeur général de l'organisme Diffusions de la Coulisse, est une figure marquante de l'évolution de la diffusion des arts de la scène au Québec, et ce, tant au plan local, régional que national;

ATTENDU qu'à ce titre, Monsieur L'Écuyer a reçu du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis, le Prix RIDEAU Reconnaissance 2011, pour son apport extraordinaire à l'avancement des arts de la scène;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner son implication dans le domaine de la diffusion au Québec, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite Monsieur Normand L'Écuyer à signer le Livre d'Or de la Ville.

2011-03-133

RÈGLEMENT 1248-203-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE P-116 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le premier projet du règlement 1248-203-2011.

Madame la Mairesse explique le projet de règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

De plus, elle identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

La période de question est ouverte.

Aucune question.

2011-03-134

RÈGLEMENT 1248-203-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1248-00-93 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE P-116 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du règlement 1248-203-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin d'agrandir la zone H-114 à même une partie de la zone P-116.

2011-03-135

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 151, RUE MARTEL – IMPLANTATION DU BÂTIMENT - AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 151, rue Martel à Beloeil.

Aucune question.

2011-03-136

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 151, RUE MARTEL – IMPLANTATION DU BÂTIMENT - ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisé au 151, rue Martel, un empiètement de 11 centimètres de la maison, dans la marge latérale de 2 mètres, prévue au *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2011/02/24 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2011-03-137

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 239 À 249, RUE GUY-GIROUARD –
IMPLANTATION DU BÂTIMENT - AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 239 à 249, rue Guy-Girouard à Beloeil.

Aucune question.

2011-03-138

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 239 À 249, RUE GUY-GIROUARD –
IMPLANTATION DU BÂTIMENT - ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soit autorisé aux 239 à 249, rue Guy-Girouard, un empiètement de 8 centimètres de la chambre électrique du bâtiment, dans la marge de recul arrière de 6 mètres, prévue au *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil.

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution 2011/02/23 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

2011-03-139

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – COMPLEXE SPORTIF GUIMOND – 700, RUE
SERGE-PEPIN – LARGEUR DES ALLÉES DE STATIONNEMENT ET IMPLANTATION DE
L'AIRE DE STATIONNEMENT - AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au Complexe sportif Guimond situé au 700, rue Serge-Pepin à Beloeil.

Aucune question.

2011-03-140

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – COMPLEXE SPORTIF GUIMOND – 700, RUE
SERGE-PEPIN – LARGEUR DES ALLÉES DE STATIONNEMENT ET IMPLANTATION DE
L'AIRE DE STATIONNEMENT - ADOPTION**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soient autorisées au 700, rue Serge-Pepin, les dérogations mineures suivantes :

1. Des allées de circulation de l'aire de stationnement ayant une largeur de 6 mètres, au lieu de 7 mètres tel que le prévoit le *règlement de zonage* de la Ville de Beloeil.
2. L'implantation de l'aire de stationnement à 3 mètres de l'emprise de la rue Serge-Pepin au lieu de 5 mètres tel que le prévoit le même règlement.

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 1244-00-92 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, aux conditions de la résolution 2011/02/27 du Comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS :

Les rapports suivants sont déposés au conseil :

- A) La liste des employés temporaires et étudiants engagés par la directrice générale, conformément à la résolution numéro 2000-04-182.
- B) Le rapport d'activités du Service de la planification et du développement du territoire pour le mois de février 2011.
- C) Le rapport annuel 2010 du Service de la planification et du développement du territoire.
- D) Autorisation à engager des dépenses en vertu du Règlement 1639-00-2010 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.
- E) Rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'année 2010.

2011-03-141

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 28 février 2011 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2011 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2011-03-142

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION DE DENIS CORRIVEAU POUR LES MOIS D'AVRIL, DE MAI, JUIN ET JUILLET 2011

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur le conseiller Denis Corriveau soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, de mai, juin et juillet 2011.

2011-03-143

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes sans but lucratif et d'autoriser la directrice du

Service des finances et trésorière à procéder à l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- a) Arts Station – Soirée-bénéfice Karen Young – 25 mai 2011 : 4 billets à 165\$ le billet.
 - b) Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – soirée hommage en l'honneur de Christian Faubert – 25 mars 2011 : 2 billets à 70 \$ le billet, plus les taxes applicables.
 - c) Fondation de l'École d'éducation internationale – dégustation de vins et de fromages – 27 mai 2011 : 2 billets à 100 \$ le billet.
 - d) L'Arche Beloeil – 11^e concert-bénéfice – Luc De Larochelière – 7 mai 2011 : 6 billets à 75 \$ le billet.
 - e) Escadron 502 Vallée du Richelieu – concert de musique du Royal 22^{ème} Régiment – 1er avril 2011 : 4 billets à 20 \$ le billet.
 - f) L'Arrière Scène centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie – soirée-bénéfice 2011 – 20 avril 2011 : 14 billets à 150 \$ le billet.
 - g) Ville de Contrecoeur – tournoi de golf de la mairesse : 1 billet pour le golf et le souper à 225 \$ et 1 billet pour le souper à 90 \$.
 - h) La Fondation CLSC – CHSLD des Patriotes – Conférences annuelles de la Fondation - 6 avril 2011 : 1 billet à 35 \$.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à verser une subvention aux personnes ou organismes sans but lucratif suivants :
- a) Parents-Secours Beloeil : 430 \$.
 - b) Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) - Stage de coopération internationale Québec Sans Frontières au Burkina Faso : 100 \$.
 - c) Club de gymnastique Les Lobers : 350 \$.
 - d) La Fondation La Clé sur la Porte inc. : 150 \$.
 - e) Société Alzheimer des Maskoutains – Vallée des Patriotes : 60 \$.
 - f) Société canadienne du cancer – Les jours de la jonquille : 40 \$.
 - g) Association des Traumatisés crânio-cérébraux de la Montérégie – exposition d'arts au Centre culturel : subvention égale à la gratuité de la salle du centre culturel, excluant les frais techniques.

2011-03-144

RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE – 12^E ÉDITION DU COLLOQUE ANNUEL - INSCRIPTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer à la 12^e édition du colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie qui se tiendra les 14 et 15 avril 2011, au Château Bromont et d'autoriser le directeur du Service des finances à défrayer le coût des inscriptions ainsi que les frais de déplacement, de stationnement et de repas, le tout, sur présentation de pièces justificatives.

2011-03-145

RÈGLEMENT 1439-14-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-00-2001 CONCERNANT LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES LOCAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Lise Touchette donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 1439-00-2001 concernant la tarification des installations sportives et des locaux, sera déposé, pour adoption, à une prochaine séance.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

2011-03-146

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA GREFFIÈRE :

RÈGLEMENT 1647-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE MALO, DE SAINT-JOSEPH À DUPRÉ, ET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE SUR LE SITE DU DOMAINE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 743 000 \$ À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1648-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL RUE LE MOYNE, DE HERTEL À RODIN, RUE LECHASSEUR, D'ASSELIN AU BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD, RUE LAJEUNESSE, RUE HERTEL, DE DES TILLEULS À LE CORBUSIER ET RUE SAINT-CHARLES, DE BERNARD-PILON AU BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 015 000 \$ À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1649-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CLÔTURES DANS LES BOURGS DE LA CAPITALE, À DIVERS ENDROITS, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 252 000 \$ À CETTE FIN

RÈGLEMENT 1650-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉTENTION SUR LE SITE DU BOISÉ LOUIS-PHILIPPE-VÉZINA ET LE LONG DE LA RUE CRÉMAZIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 395 000 \$ À CETTE FIN

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats faisant état du résultat de la consultation par voie de registre pour les règlements 1647-00-2011, 1648-00-2011, 1649-00-2011 et 1650-00-2011, lesquels indiquent que les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

2011-03-147

RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances, soit adopté.

2011-03-148

RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

2011-03-149

RÈGLEMENT 1654-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, BORDURES ET FONDATION, RUES DU CHANOINE-PEPIN, HUBERT ET CEDAR, RÉFECTION PARTIELLE DE DIVERSES RUES ET PAVAGE, COUCHE DE FINITION, RUES LA FONTAINE ET ORSALI, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1654-00-2011 décrétant des travaux de réfection de pavage, de trottoirs, bordures et fondation, rues du Chanoine-Pepin, Hubert et Cedar, réfection partielle de diverses rues et pavage, couche de finition, rues La Fontaine et Orsali, ainsi qu'un emprunt de 1 950 000 \$ à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-150

RÈGLEMENT 1654-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, BORDURES ET FONDATION, RUES DU CHANOINE-PEPIN, HUBERT ET CEDAR, RÉFECTION PARTIELLE DE DIVERSES RUES ET PAVAGE, COUCHE DE FINITION, RUES LA FONTAINE ET ORSALI, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1654-00-2011.

2011-03-151

RÈGLEMENT 1655-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ARMAND-LAMOUREUX, ANNE-MCKEATING, LÉOPOLD-LACROIX, MAURICE-AUCLAIR ET JEAN-LOUIS-LACHAPPELLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 401 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1655-00-2011 décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Armand-Lamoureux, Anne-McKeating, Léopold-Lacroix, Maurice-Auclair et Jean-Louis-Lachapelle, ainsi qu'un emprunt de 401 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-152

RÈGLEMENT 1655-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ARMAND-LAMOUREUX, ANNE-MCKEATING, LÉOPOLD-LACROIX, MAURICE-AUCLAIR ET JEAN-LOUIS-LACHAPELLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 401 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1655-00-2011.

2011-03-153

RÈGLEMENT 1656-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES CARMEN-BIENVENU (PHASE 1) ET GUY-GIROUARD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 145 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1656-00-2011 décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Carmen-Bienvenu (phase 1) et Guy-Girouard ainsi qu'un emprunt de 145 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-154

RÈGLEMENT 1656-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES CARMEN-BIENVENU (PHASE 1) ET GUY-GIROUARD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 145 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1656-00-2011.

2011-03-155

RÈGLEMENT 1657-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ANGE-AIMÉ-LEBRUN (PHASE 1), GILBERT-DESAUTELS (PHASE 1), BÉNONI-ROBERT, ÉDESSE-MORIN, OMER-ADAM ET ALEXIS-GALIPEAU (PHASE 1), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 414 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1657-00-2011 décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Ange-Aimé-Lebrun (phase 1), Gilbert-Desautels (phase 1), Bénoni-Robert, Édesse-Morin, Omer-Adam et Alexis-Galipeau (phase 1), ainsi qu'un emprunt de 414 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-156

RÈGLEMENT 1657-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ANGE-AIMÉ-LEBRUN (PHASE 1), GILBERT-DESAUTELS (PHASE 1), BÉNONI-ROBERT, ÉDESSE-MORIN, OMER-ADAM ET ALEXIS-GALIPEAU (PHASE 1), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 414 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1157-00-2011.

2011-03-157

RÈGLEMENT 1658-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ADRIEN-PROVENCHER ET DONAT-CORRIVEAU, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 197 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1658-00-2011 décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rues Adrien-Provencher et Donat-Corriveau, ainsi qu'un emprunt de 197 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-158

RÈGLEMENT 1658-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUES ADRIEN-PROVENCHER ET DONAT-CORRIVEAU, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 197 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1658-00-2011.

2011-03-159

RÈGLEMENT 1659-00-2011 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS P-173 ET P-174 POUR UNE FUTURE ÉCOLE SITUÉE DANS LES BOURGS DE LA CAPITALE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 442 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le Règlement 1659-00-2011 décrétant l'acquisition d'une partie des lots P-173 et P-174 pour une future école située dans Les Bourgs de la Capitale ainsi qu'un emprunt de 2 442 000 \$ à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-160

RÈGLEMENT 1659-00-2011 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS P-173 ET P-174 POUR UNE FUTURE ÉCOLE SITUÉE DANS LES BOURGS DE LA CAPITALE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 442 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1659-00-2011.

2011-03-161

RÈGLEMENT 1660-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUE MARIE-POSÉ (PHASE 4), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 48 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 février 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1660-00-2011 décrétant des travaux de revêtement bitumineux, couche de finition, rue Marie-Posé (phase 4), ainsi qu'un emprunt de 48 000 \$ et une taxe spéciale à cette fin, soit adopté.
2. QUE la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 11 avril 2011.

2011-03-162

RÈGLEMENT 1660-00-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT BITUMINEUX, COUCHE DE FINITION, RUE MARIE-POSÉ (PHASE 4), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 48 000 \$ ET UNE TAXE SPÉCIALE À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1660-00-2011.

2011-03-163

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – COORDONNATEUR CULTUREL - EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Chantal Lebel au poste de coordonnateur culturel, en date du 18 avril 2011, au salaire annuel de 52 687 \$; les autres conditions sont prévues à la Politique de rémunération du personnel d'encadrement et aux avantages accordés aux employés cadres et professionnels

2011-03-164

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE - NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Alain Fortier au poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics à compter du 29 mars 2011, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-03-165

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DU MOBILIER URBAIN - NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Marc Hallée au poste permanent de préposé à l'entretien des bâtiments et du mobilier urbain au Service des travaux publics à compter du 29 mars 2011, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-03-166

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - BRIGADIERS SCOLAIRES - EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les personnes suivantes soient embauchées, sur une base permanente, à titre de brigadiers scolaires au Service de sécurité incendie, selon les termes et les conditions prévus à la convention collective en vigueur :

Madame Liette D. Courchesne à compter du 1^{er} avril 2011;
Madame José Désormeaux à compter du 4 avril 2011;
Madame Denise Vanasse à compter du 5 avril 2011;
Monsieur Daniel Pilon à compter du 6 avril 2011;

Madame Stéphanie Raynault à compter du 7 avril 2011;
Madame Chantal Vanasse à compter du 8 avril 2011.

2011-03-167

P.I.I.A :

- 1. CITATION BURO PLUS – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – LOCAL M-6 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 2. COMPLEXE SPORTIF GUIMOND – 700, RUE SERGE-PEPIN – PROJET DE CONSTRUCTION**
- 3. 1127, RUE PAUL-PERREAUULT – PLANS DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE**

ATTENDU que les projets suivants sont assujettis au règlement 1245-00-92 intitulé *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que ces projets ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les projets suivants :

1. Projet d'agrandissement de la librairie Citation Buro Plus située au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local M-6, à la condition prévue à la résolution portant le numéro 2011/02/22 du Comité consultatif d'urbanisme.
2. Projet de construction d'un complexe sportif situé au 700, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/02/26 du Comité consultatif d'urbanisme.
3. Les Bourgs de la Capitale, plans de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage au 1127, rue Paul-Perreault, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/02/25 du Comité consultatif d'urbanisme.

2011-03-168

CONTRAT D'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART À ÊTRE INSTALLÉE SUR LA BERGE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que dans le cadre de la subvention obtenue pour l'aménagement du pôle récréotouristique situé devant l'église Saint-Matthieu, une somme est réservée à l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet;

ATTENDU qu'un comité de sélection composé d'un responsable du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de la mairesse et du directeur du Service de la planification et du développement du territoire, a choisi Madame Marie-France Brière, pour réaliser l'œuvre d'art;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de la planification et du développement du territoire daté du 9 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer un contrat avec Madame Marie-France Brière pour l'exécution d'une œuvre d'art à être installée sur la berge de la rivière Richelieu. Une somme de 32 790 \$ plus les taxes applicables sera consacrée à l'exécution de l'œuvre.

2011-03-169

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PUBLIC DANS LE VIEUX-BELOEIL – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite pour l'aménagement d'un stationnement public dans le Vieux-Beloeil;

ATTENDU que douze (12) soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Valgeau inc.	237 431,06 \$
2. Terrassement MULTI-PAYSAGES inc.	270 931,41 \$
3. Aménagement SUD-OUEST	274 055,70 \$
4. Les Paysagistes Damiano inc.	282 308,57 \$
5. Dansard inc.	286 664,32 \$
6. Les Entrepreneurs Bucaro inc.	288 076,22 \$
7. Bau-Québec ltée	296 112,72 \$
8. Construction Benvas inc.	309 088,78 \$
9. R. Racicot Ltée	328 973,24 \$
10. Pavages Maska inc.	337 724,86 \$
11. Entreprises C. R. Ménard inc.	340 640,71 \$
12. Antagon international	379 047,25 \$

ATTENDU qu'une analyse des soumissions a été faite par Alain Baillargeon, architecte paysagiste et que le directeur du Service de planification et développement du territoire, dans un rapport daté du 21 mars 2011, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à Valgeau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de Valgeau inc. datée du 7 mars 2011, pour un montant total de 237 431,06 \$.

2011-03-170

LÉGION ROYALE CANADIENNE – DION 238 – 19, RUE CHOQUETTE – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXE

ATTENDU que la Légion royale canadienne – Dion 238 a soumis à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) afin que l'immeuble situé au 19, rue Choquette à Beloeil soit exempté de payer toute taxe foncière;

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe daté du 1^{er} mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville consent à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière, mais seulement pour la partie de l'immeuble réellement utilisée pour les activités exercées en vue d'assister des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté.

2011-03-171

AUTORISATION DES DÉPENSES, ENGAGEMENTS DE FONDS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste produite par la trésorière adjointe en date du 24 mars 2011 laquelle liste indique le montant de chaque

dépense ou engagements, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par la trésorière relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

ATTENDU les diverses demandes de transfert budgétaire produites par les différents services, lesquelles demandes indiquent les postes budgétaires affectés et les raisons justifiant lesdits transferts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste du trésorier en date du 24 mars 2011.

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉBOURSÉS

Activités financières et d'investissement pour un total de : **3 847 981,32 \$**

2. D'autoriser les virements de crédits budgétaires indiqués sur les demandes des différents services :

SOMMAIRE DES DEMANDES DE TRANSFERT

➤ Service des travaux publics 10 700,00 \$

pour un total de : 10 700,00 \$

2011-03-172

NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT DANS DIFFÉRENTES RUES DE LA VILLE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour des travaux de nettoyage de conduites d'égout dans différentes rues de la ville;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

	Tarif horaire
1. Groupe Deslandes Fortin inc.	180,00 \$
2. Veolia ES Canada Services Industriels inc.	182,50 \$
3. Chalifoux Sani-Laurentide inc.	176,49 \$
4. Colmatec inc.	214,00 \$
5. Kelly Sani-Vac inc.	220,00 \$

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport en date du 9 mars 2011, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Groupe Deslandes Fortin inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat à la firme Groupe Deslandes Fortin inc., conformément à sa soumission datée du 7 mars 2011, au montant de 34 519,28 \$ taxes incluses (le tout basé sur des quantités approximatives) et d'autoriser le paiement hebdomadaire de la facture pour ainsi profiter de l'offre de paiement rapide accordée à la Ville, soit 2% avant taxes.

Ce contrat peut être reconduit d'année en année pour une période de deux années subséquentes selon les conditions prévues au devis. Ce contrat est d'une durée potentielle maximale allant jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette dépense est prévue au poste de budgétaire 02-415-00-521.

2011-03-173

ENTRETIEN MÉNAGER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET À LA MAISON VILLEBON – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite pour l'entretien ménager à la bibliothèque municipale et à la Maison Villebon;

ATTENDU que 2 soumissions ont été reçues, à savoir :

MONTANT TOTAL (taxes incluses)

1. Nettoyeur T.A.M. enr.	36 468,76 \$
2. Nettoiebec enr.	41 468,70 \$

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 10 mars 2011, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Nettoyeur T.A.M. enr.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de la firme Nettoyeur T.A.M. enr. datée du 4 mars 2011, au montant de 36 468,76 \$, taxes incluses.

Ce contrat peut être reconduit pour une année additionnelle selon les conditions prévues au devis; le contrat est d'une durée potentielle maximale de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2013.

La Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2% sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables à la suite de la réception de la facture.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-702-30-495 et 02-702-50-495.

2011-03-174

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DEMANDE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions par invitation a été faite pour des travaux de réfection de pavage sur demande;

ATTENDU que 5 soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavage Citadin inc.	55 253,63 \$
2. Pavage P. Brodeur (1994) inc.	61 775,83 \$
3. Les Constructions Bricon ltée	74 934,17 \$
4. Construction DJL inc.	78 408,88 \$
5. Pavage Summum inc.	97 804,61 \$

Le tout, basé sur des quantités approximatives.

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 11 mars 2011, recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Pavage Citadin inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter pour un total de travaux ne dépassant pas 98 000 \$ taxes incluses, les tarifs à la tonne métrique de la soumission de la firme Pavage Citadin inc., datée du 11 mars 2011, soit les tarifs suivants :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Travaux de recouvrement | 125 \$ la tonne métrique |
| 2. Travaux de rapiéçage | 155 \$ la tonne métrique |
| 3. Travaux de correction manuelle | 320 \$ la tonne métrique |

La Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2% sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture.

Cette dépense est prévue au fonds d'administration, poste budgétaire 02-321-00-521.

2011-03-175

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2011

ATTENDU que l'Agence métropolitaine de transport a transmis à la Ville de Beloeil une facture au montant de 166 600 \$, pour le paiement de sa quote-part;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des finances daté du 10 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer le paiement de la quote-part de la Ville de Beloeil à l'Agence métropolitaine de transport en deux versements égaux d'un montant de 83 300 \$ chacun, l'un payable le 31 mai 2011 et le second le 31 août 2011. Cette dépense est prévue au poste 02-370-00-962.

2011-03-176

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE, FONDATION (EN PARTIE), BORDURES ET TROTTOIRS RUES DU CHANOINE-PEPIN, HUBERT ET CEDAR, TRAVAUX DE BORDURES ET DE REMPLACEMENT D'UN TROTTOIR RUE MONSEIGNEUR-MOREAU, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS À DIVERS ENDROITS – MANDAT AU CONSULTANT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, L'APPEL D'OFFRES ET L'ANALYSE DES SOUMISSIONS

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offres et l'analyse des soumissions pour des travaux de réfection de pavage, fondation (en partie), bordures et trottoirs rues Du Chanoine-Pepin, Hubert et Cédar, de bordures et remplacement d'un trottoir rue Monseigneur-Moreau et de réfection de trottoirs à divers endroits de la ville;

ATTENDU que dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, cinq consultants ont été invités à soumissionner et que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Génivar inc.
2. Aecom Consultants
3. Les Consultants S.M.
4. Le Groupe-Conseil Génipur

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU le rapport du directeur du Service du génie daté du 9 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la firme Génivar inc. pour la préparation des plans et devis, l'appel d'offres et l'analyse des soumissions pour le projet ci-dessus mentionné, selon l'offre de service de cette firme datée du 2 mars 2011, au montant de 36 456 \$ taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1654-00-2011 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2011-03-177

TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL RUES LECHASSEUR, LAJEUNESSE, HERTEL, LE MOYNE ET SAINT-CHARLES – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumissions publiques a été faite pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural rues Lechasseur, Lajeunesse, Hertel, Le Moyne et Saint-Charles;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Sanexen Services Environnementaux	814 763,12 \$
2. Aqua-Rehab inc.	1 052 154,34 \$
3. Institutform Technologies limitée	1 244 767,34 \$

ATTENDU que le directeur du Service du génie dans un rapport en date du 11 mars 2011, recommande l'octroi de la soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme Sanexen Services Environnementaux inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger le contrat à la firme Sanexen Services Environnementaux inc. au montant de 814 763,12 \$, le tout basé sur des quantités estimatives et conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt applicable par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
2. D'autoriser l'ingénieur municipal à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence du montant indiqué au point coûts des travaux de l'annexe du règlement applicable, et ce, considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit les quantités réellement exécutées y incluant les directives de chantier pour travaux imprévus.
3. D'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante-greffière, à procéder à la signature du contrat.

Cette dépense est prévue au règlement 1648-00-2011.

2011-03-178

PROTOCOLE DE MOBILISATION SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE ET D'AUTOROUTE – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que les pompiers de Beloeil sont dépêchés sur tous les accidents de la route et d'autoroute survenant sur leur territoire depuis 2003;

ATTENDU qu'en 2008, le Service de sécurité incendie de Beloeil a établi un protocole pour intervenir sur tous les accidents avec blessés et accidents matériels;

ATTENDU que lors d'un accident sur le réseau routier, les pompiers de Beloeil doivent respecter les consignes de sécurité et accomplir les tâches reliées à leur champ d'expertise;

ATTENDU que les pompiers doivent notamment sécuriser leur zone de travail, stabiliser le ou les véhicules, procéder à la désincarcération, secourir les victimes, éteindre un incendie,

confiner les matières dangereuses, et ce, en collaboration avec les services de police et ambulancier présents sur les lieux;

ATTENDU qu'il s'avère essentiel au bon déroulement des interventions qu'un protocole de mobilisation uniformisé des services de sécurité incendie soit adopté par les municipalités;

ATTENDU qu'en 2010, le comité de communication des deux MRC de Marguerite-D'Youville et la Vallée-du-Richelieu a établi un protocole uniformisé qui vient encadrer les conditions auxquelles les services de sécurité incendie de la Ville de Beloeil sera dépêché.

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire tout de même dépêcher ses pompiers sur tout accident avec blessé sur tout son territoire incluant l'autoroute.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser Monsieur Gilles La Madeleine, directeur du Service de sécurité incendie ou en son absence, son adjoint, Monsieur Donald Lebrun, à signer le *Protocole de mobilisation sur les accidents de la route et d'autoroute* dudit comité de communication, conditionnellement à ce que la Ville de Beloeil puisse maintenir le service de réponse d'urgence lors d'accidents avec blessé sur tout son territoire incluant l'autoroute.
2. DE transmettre copie de la résolution à la MRC de la Vallée-du-Richelieu ainsi qu'à Monsieur Norman La Forest, responsable du centre d'appels d'urgence 911 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

2011-03-179

PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

ATTENDU que la Ville de Beloeil reconnaît l'importance pour les organismes sans but lucratif d'obtenir des couvertures d'assurance de dommages adéquates et des primes raisonnables;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec offre un programme d'assurance abordable pour les organismes sans but lucratif;

ATTENDU que la Ville reconnaît et soutient approximativement 74 organismes communautaires, culturels et sportifs, qui pourraient bénéficier de tarifs préférentiels par le biais de ce programme d'assurance;

ATTENDU que sous le régime de ce programme, la Ville agit à titre d'intermédiaire entre les organismes et l'Union des municipalités du Québec et n'encourt aucun frais direct supplémentaire;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire daté du 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil adhère au programme d'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif offert par l'Union des municipalités du Québec et que le Service des loisirs et de la vie communautaire fasse la gestion de ce programme.

2011-03-180

PATINOIRE INTÉRIEURE ANDRÉ-SAINT-LAURENT – GRATUITÉ D’HEURES DE GLACE POUR UNE PARTIE DE HOCKEY ENTRE ARTISTES ET POMPIERS DE BELOEIL AU PROFIT DES GRANDS BRÛLÉS ET DE LA RINGUETTE VALLÉE DU RICHELIEU – 10 AVRIL 2011

ATTENDU que l’organisme Ringuette Vallée du Richelieu s’est adressée au Service des loisirs et de la vie communautaire pour obtenir la gratuité d’heures de glace à la patinoire intérieure André Saint-Laurent pour la tenue, le 10 avril prochain, d’une partie de hockey entre artistes et pompiers de Beloeil au profit des grands brûlés et de la Ringuette Vallée du Richelieu;

ATTENDU que l’organisme Ringuette Vallée du Richelieu est un organisme sans but lucratif dûment constitué et reconnu par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que pour tenir cette activité, Ringuette Vallée du Richelieu mettra à la disposition des deux équipes, la patinoire André-Saint-Laurent, et ce, durant les heures de glace réservées à cet organisme;

ATTENDU que la facturation pour l’organisme s’élève à 137,26 \$;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire daté du 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lyse Girard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’accorder à l’organisme Ringuette Vallée du Richelieu, une subvention équivalente au coût de location de la patinoire André-Saint-Laurent, pour la tenue de l’événement en cause qui aura lieu le 10 avril 2011, de 13 heures à 15 heures.

2011-03-181

ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2011 – AUTORISATION À FORMULER UNE DEMANDE D’ASSISTANCE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

ATTENDU que le Service des loisirs et la vie communautaire entend souligner la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain, en proposant des activités à la population;

ATTENDU que le Mouvement national des Québécoises et Québécois soutient les initiatives locales avec un programme d’assistance financière;

ATTENDU que le Service des loisirs et de la vie communautaire entend déposer une demande d’assistance financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des loisirs de la vie communautaire daté du 21 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D’autoriser le Service des loisirs et de la vie communautaire à formuler une demande d’aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l’organisation de la Fête nationale du Québec 2011.
2. DE mandater Madame Julie Pelletier, coordonnatrice aux loisirs à compléter la demande et à signer les documents nécessaires au nom de la Ville de Beloeil.

2011-03-182

TOURNOI DE FIN DE SAISON DU CLUB DE BADMINTON DE BELOEIL – GRATUITÉ DES LOCAUX

ATTENDU la demande du Club de badminton de Beloeil afin d'utiliser gratuitement des locaux à l'école secondaire Polybel, le 16 avril 2011, pour son tournoi annuel;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire daté du 24 février 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder au Club de badminton de Beloeil la permission d'utiliser gratuitement des locaux de l'école secondaire Polybel, le 16 avril prochain. Cette gratuité représente une subvention de 302,52 \$ à l'organisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2011-03-183

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 heures.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 28 mars 2011.

DIANE LAVOIE, mairesse.

SYLVIE PIÉRARD, greffière.